

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

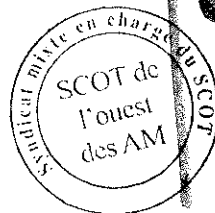
Je soussigné, Monsieur Jérôme VIAUD, Président du Syndicat Mixte en charge du SCOT'Ouest des Alpes-Maritimes, atteste qu'une copie des 7 Arrêtés, portant prorogation de l'Arrêté du 5 Décembre 2017 modifié par l'Arrêté du 11 Mai 2018, relatifs à la prescription des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondations des Communes de Grasse, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne, Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule et Mougins, ont bien été affichés sur la période du 26 Septembre au 27 Octobre 2020.

Fait à Grasse, le 28 Octobre 2020

Le Président du Syndicat Mixte
en charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes

Jérôme VIAUD





10



NOTICE N° 1
OBJET: ...
LE MAIRI DE GRASSE

NOTICE N° 2
OBJET: ...
LE MAIRI DE GRASSE

ICI, LE MASQUE EST OBLIGATOIRE
Ensemble, faisons bloc contre le coronavirus

SERVICES DE L'URBANISME
DE LA VILLE DE GRASSE
DE 9H A 12H
ENTREE OBLIGATOIRE

NOTICE N° 3
OBJET: ...
LE MAIRI DE GRASSE

Fort du masque obligatoire